



Le bulletin de l'Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications de **Lorraine**

## É D I T O

Édito 1

Dossier : 2 à 5

**“ Parcours 3, le nouvel outil  
des Missions locales et  
PAIO ”**

Brèves 6

### OREFQ

Centre d'Affaires Libération  
4, rue de la Foucotte - 54000 Nancy  
Tél : 03 83 98 37 37  
Fax : 03 83 98 98 78  
E-mail : [contact@orefq.fr](mailto:contact@orefq.fr)  
Site : [www.orefq.fr](http://www.orefq.fr)

Directeur de la publication :  
Catherine FILPA

Permanents de l'OREFQ :  
Catherine FILPA  
Fabienne JIMENEZ  
René KRATZ  
Alexandre PARMENT  
Marie-Laure ZORZIN

Imprimerie Jeanne d'Arc à Maxéville  
Dépôt légal : Février 2005 - ISSN : 1240-1951

*Le réseau de Missions Locales et Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation occupe une place déterminante dans le paysage institutionnel de la lutte contre l'exclusion sociale. Chaque année, environ 33 000 jeunes Lorrains sortis du système scolaire s'adresse à lui pour bénéficier d'un ensemble de services favorisant aussi bien l'insertion sociale, que l'accès à la formation et à l'emploi, ou la prise en charge de la santé et du logement.*

*Depuis l'année 2000, des travaux statistiques ont été entrepris dans le cadre d'une réflexion interinstitutionnelle visant à mieux comprendre l'évolution de la situation de ces jeunes. Ces travaux reposent sur une exploitation des données produites par les structures d'accueil et sont actualisés chaque année.*

*2004 a marqué un tournant dans cette production en raison d'un changement important de l'ensemble du système d'information des structures d'accueil. En effet, les ML et PAIO travaillent désormais avec un logiciel qui s'appelle Parcours 3.*

*Ce bulletin fait découvrir à l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation les grandes caractéristiques de ce nouveau système d'information et de son déploiement progressif, en le resituant dans une problématique générale.*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**lorraine**  
conseil régional

# dossier

## Parcours 3, le nouvel outil des Missions locales et PAIO

### Le réseau d'accueil joue un rôle majeur auprès des jeunes

Le réseau de Missions Locales (ML) et Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) de Lorraine compte aujourd'hui 21 structures réparties sur l'ensemble du territoire régional. Ces structures d'accueil assurent un suivi global des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Elles traitent aussi bien les questions de formation et d'insertion professionnelle que les problèmes de santé ou les questions sociales (logement, lutte contre l'exclusion, participation à la vie communautaire, etc.). Ces structures jouent un rôle majeur dans le paysage institutionnel et elles seront appelées à l'avenir à poursuivre, voire développer leurs initiatives en faveur des jeunes avec lesquels elles sont en contact. L'histoire récente a d'ailleurs montré combien les élus et les socioprofessionnels tenaient à la permanence de ce réseau et en reconnaissent la légitimité. Les ML et PAIO se voient garantir une certaine stabilité financière et le rôle de l'État auprès du réseau est conforté. Les instances locales, en particulier les maires, sont appelés à jouer de tout leur poids et contribuer à ouvrir l'éventail des orientations générales de ces structures d'un territoire à l'autre.

Dès leur création en 1982<sup>1</sup>, les Missions locales ont eu pour mission d'aider les jeunes à élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle et à le mettre en œuvre dans tous les aspects de la vie quotidienne. Ce modèle fondateur a conservé jusqu'à ce jour sa pertinence, même si au cours des deux dernières décennies, sa concrétisation au travers des pratiques des acteurs de l'accueil a fluctué, en lien avec les évolutions des logiques institutionnelles (régionales notamment) et avec l'aggravation des problèmes d'insertion

professionnelle des jeunes sur le marché du travail, en particulier des jeunes non diplômés. Mais qu'est-ce qui fonde la pertinence de cette approche globale du jeune ? Tout simplement le constat que durant cette période de la vie où s'organise la transition entre l'adolescence et l'âge adulte, la vie future s'esquisse progressivement, au gré d'expériences plus ou moins voulues et maîtrisées, avec des orientations successives qui résultent à la fois d'une prise de conscience de ce que peuvent être, d'une part, les acquis et aptitudes personnels, les désirs de tous ordres, les espaces de libertés individuelles et, d'autre part, les contraintes sociales et économiques auxquelles nul n'échappe véritablement.

Ce postulat de la pertinence d'une approche globale du jeune justifie la grande diversité des objectifs poursuivis par les structures d'orientation ainsi que la fluctuation des logiques institutionnelles des acteurs en matière de politique d'éducation/formation et d'emploi. Mais il conduit aussi les professionnels des ML et PAIO à trouver des arbitrages entre différentes logiques d'accompagnement de ces jeunes, selon qu'elles relèvent d'un ordre éducatif (permettre aux jeunes d'élever leur niveau de formation et d'atteindre au minimum le niveau V<sup>2</sup>), économique (permettre à ces jeunes de trouver un emploi en utilisant les dispositifs existant d'adaptation de la main d'œuvre aux besoins immédiats de l'économie locale ou régionale) ou social (permettre aux jeunes rejetés par le système d'emploi de lutter contre l'exclusion sociale, en maintenant un lien social à travers la formation notamment)<sup>3</sup>.

1 - Le rapport remis par Bertrand SCHWARTZ au Premier ministre en 1981 préconise " une politique d'ensemble concernant la qualification des jeunes, le développement de l'alternance et du tutorat en entreprise, et la mobilisation de toutes les ressources pour offrir des réponses adaptées dans tous les domaines : formation et emploi, loisirs, santé, logement, culture " (VITE DIIJ, Lettre express de la DIIJ, n° 39 juillet 2002 ; ce numéro fête les 20 ans d'action commune de l'État et des collectivités locales au service de l'insertion des jeunes).

2 - Cette visée est d'ailleurs relayée par la loi quinquennale de 1993 dans son article 54 : " Tout jeune doit se voir offrir, avant sa sortie du système éducatif et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint, une

formation professionnelle. Celle-ci est dispensée soit dans le cadre des formations conduisant à un diplôme d'enseignement professionnel, soit dans le cadre des formations professionnelles d'insertion organisées après l'obtention des diplômes d'enseignement général ou technologique, soit dans le cadre de formations spécifiques inscrites dans les plans régionaux de formation professionnelle. Les formations sont mises en place en concertation avec les entreprises et les professions."

3 - Voir l'article d'Isabelle BORRAS intitulé " L'orientation des jeunes peu qualifiés, une liberté contrainte ", dans la revue du Céreq, Formation Emploi, n° 88, 2004.

## Le réseau s'est doté d'un système de communication harmonisé au niveau national

Sur un plan historique, c'est au moment de la mise en œuvre du Crédit Formation Individualisé (CFI), dans les années 1989/1990, que le réseau d'accueil s'est doté d'un système standardisé d'information, le logiciel Parcours, qui lui permettait d'enregistrer et traiter informatiquement les données utiles à ses activités. Le CFI offrait la possibilité aux demandeurs d'emploi jeunes de 16 à 25 ans ou adultes, dépourvus de qualification reconnue, de construire des itinéraires individualisés de formation pour acquérir un titre homologué ou un diplôme d'État<sup>4</sup>. La logique éducative avec l'enjeu de l'élévation du niveau de qualification dominait donc largement et le logiciel Parcours devait aider à comprendre les spécificités des parcours d'insertion des jeunes bénéficiaires du CFI. Cependant, certaines structures ont continué à utiliser leur propre système d'information, de sorte que la généralisation du recours à Parcours a demandé plusieurs années.

Dans le même laps de temps, les structures qui avaient adopté l'outil passaient d'une utilisation restreinte de Parcours (suivi des bénéficiaires du CFI) à une utilisation élargie (suivi d'autres activités), en lien notamment avec la constitution des " espaces jeunes ". L'appellation " espaces jeunes " désigne à partir de 1994/1995 un nouveau cadre de coopération entre les structures d'accueil et l'ANPE en matière d'emploi et de formation. Durant toute la période, la gestion des structures se complexifie et les besoins en information s'accroissent. Le processus de transfert des compétences aux conseils régionaux en matière de formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans est alors engagé. La version 2 du logiciel Parcours voit le jour, on est en 1994.

Avec la généralisation de l'usage de Parcours, la production de statistiques sur l'activité du réseau est rendue possible. Mais l'appropriation inégale du logiciel d'une structure d'accueil à l'autre et la persistance de limites résultant entre autres de l'insuffisante précision de certaines rubriques, contraignent à recourir à la méthode du panel pour produire des indicateurs quantitatifs généraux, dont la fiabilité ne peut être recherchée que pour le niveau national<sup>5</sup>.

En résumé, la rétrospective des 20 années passées montre :  
- D'une part, que le mouvement tendant à perfectionner le système d'information et à en augmenter l'utilité pour l'action est engagé à peu près partout au sein du réseau en raison de poussées internes et externes. A l'interne, la gestion des structures devient complexe. Les équipes tentent

de s'organiser pour gagner en réactivité par rapport à des stratégies d'orientation et d'accès à la formation aussi bien que par rapport à la mise en œuvre de politiques publiques d'emploi en faveur des jeunes. A l'externe, les financeurs ont besoin de s'appuyer sur des évaluations de l'efficacité des dispositifs qu'ils promeuvent pour pouvoir les reconduire, les réajuster ou les interrompre si leur inefficacité à aider les jeunes est avérée.

- D'autre part, que les transformations du système d'information sont lentes, non seulement en raison des évolutions techniques et organisationnelles qu'elles provoquent (et par conséquent des habitudes de travail qu'elles bousculent) mais aussi en raison d'enjeux vitaux en lien avec les modes de financement des structures. Rappelons que le réseau est exclusivement financé sur crédits publics : l'État accorde les subventions de fonctionnement, les régions les fonds dans le cadre des compétences nouvellement transférées, les communes des financements complémentaires (le plus souvent sous la forme d'apports en nature, locaux, etc.). Enfin, d'autres institutions comme l'Europe ou les conseils généraux peuvent aussi apporter leur soutien financier.

## Les professionnels des structures sont confrontés à des logiques d'accompagnement divergentes

Si l'on revient à la question des différentes logiques d'accompagnement des jeunes qui ont émergé avec le temps (logique éducative, économique et sociale pour reprendre la typologie proposée par Isabelle BORRAS), on peut noter qu'elles sont aujourd'hui parfaitement actives et convoquées par les acteurs politiques aussi bien que par les socioprofessionnels en diverses occasions, en fonction des caractéristiques des jeunes accueillis et des périodes de la vie de ces mêmes jeunes, et qu'elles induisent les pratiques quotidiennes des conseillers des ML et PAIO.

Le travail des conseillers se trouve inscrit dans un espace qui les amène, d'une part, à interpréter les politiques régionales et locales en fonction du poids des différents financeurs de leur structure et de la diversité des appartenances politiques des responsables siégeant dans les instances de pilotage, et d'autre part, à s'ajuster aux attentes du public qui peuvent être totalement divergentes. Certains jeunes arrivent avec un projet personnel quand d'autres ne parviennent pas à se projeter dans l'avenir. Les uns veulent reprendre des études tandis que les autres ont pour motivation première d'avoir un emploi immédiat et une rémunération. Certains jeunes sont indépendants et habiles à gérer l'aléatoire, alors que d'autres sont apathiques. Les uns sont confrontés à des problèmes de santé grave, les autres en quête d'un logement décent...

<sup>4</sup> - Cf. circulaire DE/DFP 90/2 du 29 mai 1990 relative au crédit formation individualisé en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Le CFI a été abrogé par les articles 4 et 11 de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie et au dialogue social.

<sup>5</sup> - Et encore. Comme le notait la Cour des comptes dans son rapport public de l'année 2000 (*Deuxième partie*, chapitre IV sur *L'emploi et la formation professionnelle*, paragraphe 3 sur *Le réseau d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes*), les résultats des exploitations des bases de données issues du logiciel Parcours sont à manier avec prudence compte tenu des insuffisances de cet outil. En ce qui concerne les panels nationaux, ils sont

constitués de structures d'accueil qui maîtrisent effectivement le logiciel Parcours, par stratification régionale et selon la méthode des quotas qui permet de prendre en compte la diversité des territoires géographiques d'implantation (zones urbaines ou rurales, zones dites de " développement social urbain ", etc.). La population observée était divisée en trois grands groupes : les jeunes ayant établi leur premier contact avec la Mission locale ou PAIO au cours de l'année, les jeunes sortis au contraire du dispositif d'accueil au cours de l'année et l'ensemble des jeunes en contact (pour la définition d'un jeune en contact, voir le bulletin OREFQ info n°20).

Une des difficultés de l'ajustement des politiques publiques de formation initiale et continue des jeunes vient peut-être de cette hétérogénéité des situations individuelles mal appréciée au cours de la prise en charge. Le défaut d'analyse et de compréhension de la demande sociale pourrait ainsi expliquer des échecs récurrents, comme par exemple le faible taux de remplissage de certaines formations professionnelles programmées par la puissance publique (quand bien même elles seraient adaptées aux besoins de l'économie locale).

Comme tout outil de travail, le logiciel Parcours a dû s'adapter aux évolutions de l'environnement des structures et aux transformations des pratiques professionnelles. La dernière version en date du logiciel, Parcours 3, livrée en 2004, répond à des objectifs très ambitieux puisqu'elle couvre désormais les besoins de gestion interne et de pilotage des activités des structures mais aussi la production de statistiques diffusables à des tiers comme les services de l'État centraux ou déconcentrés, les conseils régionaux et généraux, les collectivités locales, les représentants du monde économique (réseau consulaire par exemple), de l'Union européenne, etc.

### **Avec Parcours 3, le système d'information du réseau se métamorphose**

Après 10 ans d'expérience avec Parcours 2, des changements très importants ont été introduits dans le système d'information des structures. Par rapport à la version précédente, Parcours 3 est totalement centré sur le travail quotidien du conseiller (l'application permet d'organiser et " d'historiser " l'ensemble des actions entreprises). Il utilise les technologies de l'Internet (le système est performant et sécurisé) et s'organise autour d'un entrepôt national et d'entrepôts régionaux de données<sup>6</sup>. Il intègre des possibilités de requêtes et de cartographie, ce qui autorise un travail réflexif à l'interne des structures.

Par les champs qu'il couvre, Parcours 3 entend répondre aux attentes exprimées dans différents domaines : le métier des missions locales et la complémentarité avec les institutions qui entretiennent des liens permanents avec le réseau (l'objectif étant de supprimer à moyen terme les doubles saisies d'informations dans les différents dossiers informatisés des jeunes). Avec l'ANPE par exemple, qui a une complémentarité de compétences avec le réseau s'agissant de la main d'œuvre juvénile, des mesures transitoires ont déjà été prises afin de faciliter l'accès des Missions locales aux dossiers des jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence ainsi qu'aux offres d'emploi actives. Mais le déploiement de Parcours 3 permet d'imaginer pour l'avenir une communication directe avec GEODE, le futur système

d'information de l'ANPE. Une autre interface est prévue avec les Centres d'Animation, de Ressources et d'Information sur les Formations (CARIF)<sup>7</sup>.

L'architecture générale du système d'information (cf. schéma n°1) est fondé sur le principe suivant : chaque conseiller a accès à la base de données de sa structure par l'intermédiaire d'une connexion Internet et effectue la saisie des renseignements utiles à son action dans des formulaires adaptés. Les dossiers des jeunes ne sont donc plus stockés ni sur un poste informatique local, ni sur un réseau informatique interne, mais dans un centre d'hébergement mutualisé. Bien entendu, les accès à la base sont parfaitement contrôlés à l'aide de mots de passe individuels. Par ailleurs, le conseiller peut connaître l'offre de formation et l'offre d'emploi en temps réel, en se connectant via Internet sur les bases de données des institutions partenaires. Il peut également mobiliser diverses ressources.

Dans un second temps, l'hébergeur mutualisé transfère une fois par mois (le 1er week-end du mois) , les données enregistrées et anonymisées région par région dans un entrepôt national auquel accèdent le Conseil National des Missions Locales (CNML) et la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) rattachée au ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité. Puis, de l'entrepôt national, les informations redescendent dans des entrepôts régionaux auxquels peuvent accéder les structures et les acteurs régionaux que sont l'association régionale des missions locales, le Conseil régional, la Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) et un observatoire régional. Ces partenaires, suivant leur habilitation, peuvent consulter les tableaux de bord standardisés ou spécifiques et réaliser toutes les requêtes ou consultations désirées en accord avec le comité de pilotage.

### **La poursuite des travaux d'observation en Lorraine est d'ores et déjà engagée**

En Lorraine, une convention de partenariat impliquant AMILOR, la DRTEFP, le Conseil régional et l'OREFQ est en cours d'élaboration afin de clarifier l'implication des uns et des autres dans le système d'information et l'exploitation des données à des fins d'observation de la situation des jeunes Lorrains. Notre région, aux côtés de trois autres régions (les Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes), a été pionnière en matière d'implantation de Parcours 3 et a contribué autant que ses moyens humains<sup>8</sup> le permettaient à l'adaptation de l'outil aux besoins des utilisateurs de premier rang que sont les professionnels des structures et à la formation des utilisateurs.

6 - L'entrepôt ne consiste pas ici en un stockage physique mais en une base d'information hiérarchisée stockée dans une mémoire informatique chez un hébergeur qui en garantit la sécurité et l'accès. Dans le cas de Parcours 3, deux hébergeurs se partagent le stockage de ces entrepôts régionaux : Bull et Atos.

7 - Pour l'heure, ces interfaces sont cependant loin d'être opérationnelles. Les travaux d'harmonisation des bases de données des CARIF et des structures d'accueil sur l'offre de formation régionale ont été entrepris mais ne sont pas

achevés à ce jour. L'interface Parcours/Géode quant à elle est beaucoup plus lourde à mettre en oeuvre sur un plan technique.

8 - Il faut ici saluer le travail conséquent apporté par un groupe de professionnels : Mme MERTES, directrice de mission locale et référente régionale Parcours, M. BECKER, assistant régional informatique Parcours, M. BANNES, conseiller de mission locale, M. BRUNO, animateur d'AMILOR ainsi que Mme SIMONNOT, du service Emploi-formation de la DRTEFP.

L'OREFQ poursuivra le projet conduit avec le réseau lorrain en 2000 qui vise à produire des statistiques descriptives standardisées à l'échelle de la zone d'emploi, du département et de la région, à partir d'une fusion de l'ensemble des fichiers anonymisés des ML et PAIO.

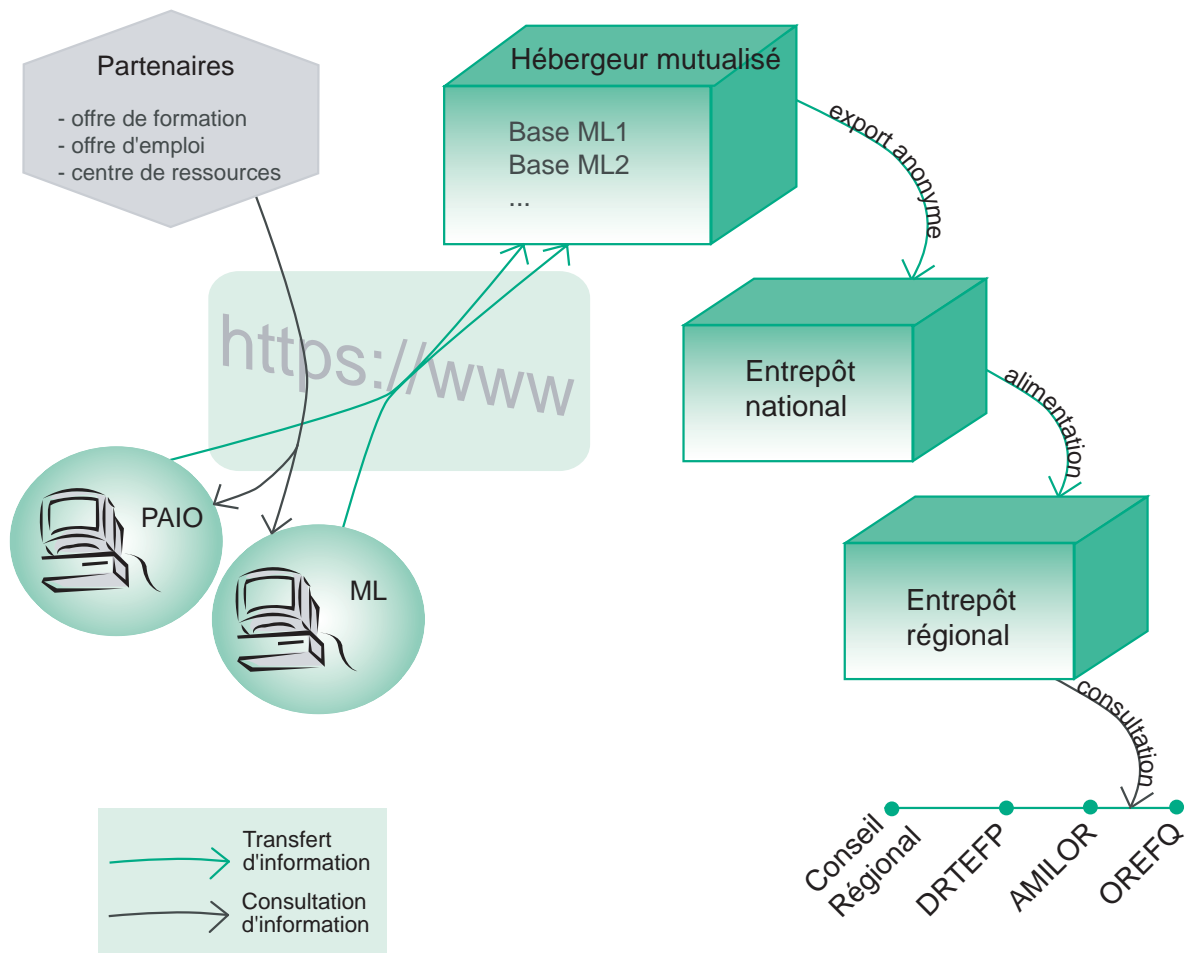
L'année 2005 constituera sur ce plan une transition : le nouveau mode d'accès aux données brutes par interrogation directe de l'entrepôt régional sera utilisé pour la première fois pour la production d'informations au 31 décembre 2004. Des contrôles de cohérence et de vraisemblance devront être menés, par rapprochement avec les résultats obtenus les années précédentes quand s'appliquait encore l'ancien système de collecte des données brutes (exportation puis fusion des fichiers anonymisés de chaque structure). Le travail d'harmonisation qui avait été mené dans notre région pour produire ces informations quantitatives depuis 2000 sera probablement à reprendre en tout ou partie.

Les éventuelles suggestions d'amélioration seront communiquées aux services centraux du ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité. A noter que depuis le second semestre 2004, l'OREFQ participe dans le cadre du groupe national d'experts sur les entrepôts régionaux Parcours 3 piloté par la DARES et la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) à la réalisation d'un certain nombre de tests et d'évaluations. Ce groupe d'experts a formalisé des propositions d'évolutions soit logicielles, soit conceptuelles, de la base de données en cours de création auprès du prestataire en charge de son développement au niveau national, la société MICROPOLE.

## Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage

La pérennisation de l'observation doit conduire au maintien de la trentaine d'indicateurs produits jusqu'à présent, qui sont mis à jour chaque année et accessibles sur le site Internet de l'OREFQ dans la rubrique "Insertion des jeunes". Ces indicateurs sont loin de répondre à toutes les questions que se posent les acteurs mais ils constituent pour l'heure l'unique source d'information sur la situation de l'ensemble des jeunes en contact avec le réseau. Le contexte inédit que propose le nouveau système d'information d'une part et l'évolution des problématiques générales sur l'insertion sociale et professionnelle d'autre part laissent penser qu'il y a encore à progresser. L'établissement d'une photographie récurrente (au 31 décembre de l'année) si elle est informative, ne permet pas de comprendre comment l'articulation entre diverses situations d'emploi, d'inactivité, de formation, etc., peut, en fonction des caractéristiques singulières des jeunes, augmenter les chances d'une insertion durable. Il devient donc urgent d'engager des travaux sur les modalités d'enchaînement des situations vécues par les jeunes pour comprendre quel dispositif est un véritable levier vers l'insertion durable pour tel jeune placé dans telle circonstance particulière. Il s'agit moins d'augmenter la fréquence des "arrêts sur image" que de s'orienter vers une analyse des processus dynamiques. Espérons alors que le déploiement et l'appropriation de Parcours 3 permettront d'avancer dans cette direction.

### Schéma n°1



# L'OREFQ au quotidien

Afin de rendre disponibles ses productions au plus grand nombre d'utilisateurs, l'OREFQ a créé en mai 2002 son site internet : [www.orefq.fr](http://www.orefq.fr).

Une partie du site est dédiée à la présentation de l'Observatoire (missions, aspects juridiques du Groupement d'intérêt public, mode de fonctionnement et programme de travail annuel, etc.) mais l'essentiel de son contenu porte sur les travaux.

L'intégralité des publications de l'OREFQ est accessible en consultation et en téléchargement au format PDF. Ainsi, parmi les publications récentes, les internautes peuvent trouver les résultats de l'enquête IPA (Insertion Professionnelle des Apprentis) en Lorraine, l'étude sur le potentiel d'hébergement dans les établissements de la formation professionnelle en Lorraine, le dernier rapport de l'OIE (Observatoire Interrégional de l'Emploi) et les données sur la situation des demandeurs d'emploi handicapés lorrains au 31 décembre 2003.

En outre, l'OREFQ met en ligne deux bases de données dynamiques programmées en PHP :

- le Tableau de Bord par Zones d'Emploi (TBZE), mis à jour régulièrement en fonction de la disponibilité des sources d'information,
- et les données des jeunes en contact avec le réseau des Missions Locales et PAIO de Lorraine.

Depuis son lancement, on constate une hausse tendancielle du nombre de visites : ainsi, au 31 décembre 2004, on enregistre une hausse de 48% par rapport à l'année précédente. Parmi les publications les plus consultées, citons dans l'ordre : les indicateurs du TBZE, les fiches du Guide des sources statistiques sur l'emploi et la formation, et les rapports de l'OIE.

Une inscription à partir de la page d'accueil du site permet d'être tenu informé par courriel des nouvelles mises en ligne.

## brèves

### ✓ " Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région "(Troisième rapport, décembre 2004)

La Grande Région (Lorraine, Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie et Communauté germanophone de Belgique) compte 155 000 frontaliers, soit le plus grand nombre de travailleurs frontaliers en Europe. Ses douze flux migratoires différents contribuent à créer un véritable système d'interdépendance entre les différents marchés de l'emploi, même si le Luxembourg exerce à lui seul une attraction particulièrement importante sur l'ensemble de ces travailleurs.

Le troisième rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) présenté lors du 8<sup>e</sup> Sommet des exécutifs de la Grande Région qui s'est tenu fin janvier à Metz, décrit et analyse l'évolution de la situation de la Grande Région en 2003 par rapport aux objectifs communautaires, à partir des principaux indicateurs structurels disponibles sur l'emploi. Il permet de mesurer l'écart qui nous sépare aujourd'hui des objectifs de Lisbonne.

Les résultats montrent que l'évolution démographique de la Grande Région (+ 0,2 % entre 2002 et 2003) est légèrement inférieure à la moyenne européenne. Le taux d'activité s'établit à 53 %, en léger recul par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage global a progressé. Il est aujourd'hui de 8,3 %.

Ces données occultent toutefois des disparités structurelles très fortes entre les composantes de la Grande Région.

#### Pour en savoir plus ...

Le rapport en version française peut être téléchargé sur le site Internet de l'OREFQ : [www.orefq.fr](http://www.orefq.fr), rubrique Etudes transfrontalières

### ✓ Les instituts de l'OIE se sont attelés à des travaux ambitieux

En complément de l'actualisation régulière de ce rapport présenté au Sommet de la Grande Région, le réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) a entrepris un projet d'étude global plus ambitieux. Ce projet a été engagé en juin 2004 et comporte trois axes d'approfondissement :

- Les frontaliers et le marché de l'emploi transfrontalier de la Grande Région. Il s'agit de l'axe le plus avancé. Un séminaire programmé sous l'égide de l'Info Institut de Sarrebruck (chef de file du réseau des instituts) à la mi-février 2005 intitulé " Les frontaliers : vers un espace de vie et de travail intégré dans la Grande Région ? " permettra de faire un état des lieux de l'avancement des réflexions.
- L'impact démographique sur le marché de l'emploi de la Grande Région (échéance prévue : mars 2006),
- Les perspectives du marché de l'emploi de la Grande Région jusqu'en 2020 (échéance prévue : décembre 2006).

Ces travaux sont cofinancés par les fonds Interreg III-C (une initiative de la Commission européenne pour renforcer la cohésion économique et sociale de l'espace européen), dans le cadre de l'Opération Cadre Régionale (OCR) intitulée e-bird (e-Based InterRegional Development).

Les documents officiels expliquant la mise en œuvre des actions en faveur du développement régional sont dorénavant disponibles sur le site Internet d'e-Bird. Ils sont classés en fonction de leur relation avec la Commission européenne, avec Interreg IIIc ou directement avec e-Bird.

#### Pour en savoir plus ...

Site Internet : [www.interreg-ebird.org](http://www.interreg-ebird.org)